

SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-023

**Attribution du marché de fourniture de vêtements et chaussants
de travail et d'équipement de protection individuelle**

**Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du
Département de l'Eure (SDOMODE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le
30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation,
la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant
inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de
marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à
5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Au terme d'une consultation lancée procédure adaptée,

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

DECIDE

Article 1 : D'attribuer les 3 lots du marché de « Fourniture de vêtements et chaussants de travail
et d'équipement de protection individuelle» (2022-SDOM-0024) à la société PROLIANS
NORMANDIE/ETS LECOUFLE dont le siège social est situé 1522 route de Périers – 50180
AGNEAUX

Article 2 : La durée ferme du marché est fixée à 2 ans à compter de sa notification. Le marché
est reconductible 2 fois un an.

Article 3 : Le marché est à prix unitaire fixés aux bordereaux des prix unitaires pour chacun des
lots.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023 et le seront pour les années
couvertes par le marché.

Fait à Bernay le 22 mars 2023

Par délégation du Comité Syndical,

